

**DECISION N°9/2024/CA/LOME  
RELATIVE A LA DESIGNATION DES NOUVEAUX  
DIRIGEANTS DE L'ECOLE AFRICAINE DES METIERS DE  
L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME (EAMAU)**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu la Convention portant création de l'EAMAU ;  
Vu les Statuts de l'EAMAU ;  
Vu le Rapport d'activités du Directeur Général du 4 décembre 2024 ;  
Vu le Rapport du Comité des Experts ;  
Vu le Rapport de la 42<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rapport du Cabinet AFRICSEARCH ;

**A DELIBERE ET DECIDE CE QUI SUIT :**

1. Sont nommés :
  - Directeur Général de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme, **Dr MALAM BOUKAR Awa Krou**, Maître de Conférences, de nationalité nigérienne ;
  - Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme **Dr DANVIDE Benoit Taméon**, Maître de Conférences, de nationalité béninoise ;
  - Directeur du Développement et de la Recherche de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme, **Dr MAHAMAT HEMCHI Hassane**, Maître Assistant de nationalité tchadienne ;
  - Directeur de l'Administration et des Finances de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme, **Monsieur SEREME Aboubakar**, de nationalité Burkinabè.
2. Les intéressés sont invités à prendre fonction au plus tard le 02 janvier 2025.

Fait à Lomé, le 6 décembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration

**Professeur MAMADOU Saidou**

